

Communiqué de presse

Groupe Vision New Look inc. annonce des résultats record pour le premier trimestre de 2018

Montréal, Québec, le 9 mai 2018 : Groupe Vision New Look Inc. (TSX: BCI) (« **Vision New Look** » ou la « **société** ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour les 13 semaines terminées le 31 mars 2018. Groupe Vision New Look est un chef de fil dans le commerce canadien de vente au détail de l'optique avec 376 magasins à travers le Canada. Ce communiqué devrait être lu à la lumière du rapport de gestion et des états financiers consolidés intermédiaires résumés du premier trimestre de 2018, lesquels sont disponibles sur le site de la société à www.newlookvision.ca/Investisseurs et aussi sur SEDAR à www.sedar.com.

Faits saillants financiers et d'exploitation du premier trimestre de 2018

- Le chiffre d'affaires a atteint 69,8 millions \$ et le BAIIA ajusté⁽¹⁾ a atteint 11,3 millions \$ pour le premier trimestre de 2018, représentant des augmentations de 36,7 % et 44,1 % respectivement par rapport à l'année dernière. L'augmentation du chiffre d'affaire est principalement attribuable à l'inclusion des résultats d'Iris détenue pour un premier trimestre complet ainsi qu'à la croissance des ventes des magasins comparables de 1,8 % comparativement à l'année dernière. Cette croissance du chiffre d'affaires ainsi que l'amélioration du ratio du coût des matériaux utilisés sont à la base de la forte performance du BAIIA ajusté. En pourcentage du chiffre d'affaires, le BAIIA ajusté a augmenté de 90 points de pourcentage pour atteindre 16,3 % au premier trimestre. Les charges d'amortissement ont augmenté principalement à la suite de l'acquisition d'Iris et de dépenses en immobilisations dans les magasins et les laboratoires de la société.
- Le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires⁽¹⁾, soit le bénéfice net ajusté pour éliminer l'incidence des amortissements, des frais liés aux acquisitions, de la rémunération à base d'actions et des autres coûts non comparables, a augmenté de 2,3 millions \$ au premier trimestre pour atteindre 6,9 millions \$. Le bénéfice net ajusté par action a augmenté de 33,3 % pour atteindre 0,44 \$ par action (sur une base diluée) au premier trimestre par rapport à l'année dernière. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du BAIIA, lequel est compensé par des amortissements, des frais financiers et des impôts plus élevés.
- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires a été de 2,2 millions \$, comparativement à 1,3 millions \$ l'année. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du BAIIA, lequel est compensé par les amortissements, les frais financiers et les impôts plus élevés mentionnés ci-dessus.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant les impôts payés et les variations des éléments du fonds de roulement⁽¹⁾ ont été de 10,2 millions \$, soit 0,65 \$ par action (sur une base diluée) au premier trimestre de 2018, soit une augmentation importante par rapport à 7,1 millions \$, soit 0,51 \$ par action sur une base diluée à l'exercice précédent. Les acomptes d'impôts versés au premier trimestre de 2018 ont été de 2,8 million \$ comparativement à 1,7 million \$ en 2017.
- Sans l'incidence des frais connexes aux acquisitions et des autres coûts non comparables, les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation⁽¹⁾ étaient de 10,7 millions \$, soit 0,69 \$ par action (sur une base diluée), représentant une augmentation de 2,9 millions \$ ou 37,9 % par rapport à l'année dernière.

Commentaires du président et chef de la direction

Antoine Amiel, président et chef de la direction de Vision New Look, a déclaré : « *L'année commence en force avec les très bons résultats du premier trimestre pour le groupe dans son ensemble, principalement en raison de l'inclusion d'Iris et des autres acquisitions faites en 2017. De plus, ce premier trimestre est le quinzième de suite pour lequel nous avons vu une croissance des ventes des magasins comparables. Poursuivant notre plan de croissance stratégique, nous continuons de générer des synergies de coûts telles que l'indique la diminution du ratio des frais d'exploitation. Nous poursuivons l'intégration de nos récentes acquisitions et le renforcement de notre position dans la consolidation de ce secteur de l'industrie de l'optique au Canada.* »

Approbation de dividendes

Conformément à sa politique en matière de dividendes, le conseil d'administration de Vision New Look a déclaré un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action ordinaire. Il sera versé le 29 juin 2018 aux actionnaires inscrits au 22 juin 2018. Le dividende a été désigné comme « dividende déterminé », soit un dividende donnant droit aux particuliers résidant au Canada à un crédit d'impôt pour dividende plus avantageux.

Au 30 avril 2018, Vision New Look avait 15 491 520 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation.

Les actionnaires résidant au Canada peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires de Vision New Look sans paiement de commission ni frais de service ou de courtage par le biais du régime de réinvestissement de dividendes. Jusqu'à nouvel avis, il s'agira de nouvelles actions émises à un prix correspondant à 95 % du cours moyen pondéré pendant les cinq jours ouvrables précédant la date de versement d'un dividende. Tout actionnaire désirant se prévaloir de cette opportunité n'a qu'à en faire la demande à son courtier.

Annexes

- Tableau A - Faits saillants
- Tableau B - États consolidés du bénéfice net
- Tableau C - Rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté
- Tableau D - Rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté
- Tableau E - Rapprochement des flux de trésorerie avant les impôts payés et les variations des éléments du fonds de roulement et des flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation
- Tableau F - Rapprochement de la dette nette ajustée

- 1) Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant les impôts payés et les variations au fonds de roulement ainsi que les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se référer aux tableaux C et D ci-dessous pour le rapprochement du bénéfice net à ces mesures. Se référer au tableau E pour le rapprochement des flux de trésorerie.

À propos de Groupe Vision New Look inc. Vision New Look est un chef de file dans les produits et services de l'optique au Canada, exploitant un réseau de 376 magasins principalement sous les bannières Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris ainsi que des laboratoires à la fine pointe de la technologie. Les renseignements fiscaux concernant les paiements aux actionnaires sont disponibles à l'adresse www.newlookvision.ca dans la section Investisseurs.

Tous les énoncés contenus dans le présent communiqué autres que ceux ayant trait à des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, sans limitation, les énoncés au sujet de la situation financière future, de la stratégie commerciale, des coûts projetés, ainsi que des plans et des objectifs futurs de Vision New Look ou touchant Vision New Look. Les lecteurs peuvent repérer un grand nombre de ces énoncés en prêtant attention aux termes comme « croit », « considère », « s'attend à », « prévoit », « a l'intention », « entend », « estime » et aux termes similaires, ainsi qu'à leur forme négative, et à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel. Rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels les énoncés prospectifs sont fondés vont se concrétiser. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que la direction de Vision New Look considère que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se révéleront justes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs et faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurant dans les présentes incluent les changements en instance ou proposés à la législation et à la réglementation, la concurrence de concurrents établis et de nouveaux venus, les progrès technologiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la conjoncture économique en général, l'acceptation et la demande de nouveaux produits et services et les fluctuations des résultats opérationnels, de même que d'autres risques énoncés dans la notice annuelle courante de Vision New Look, que l'on peut consulter au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés en date des présentes, et Vision New Look ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement afin qu'ils tiennent compte, entre autres, de renseignements ou d'événements nouveaux, sauf si la loi l'y oblige.

Pour des renseignements additionnels, consultez notre site Web www.newlookvision.ca. Veuillez adresser vos demandes d'information à Mme Lise Melanson au (514) 877-4299, poste 2234.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Faits saillants
des périodes terminées le 31 mars 2018 et le 1^{er} avril 2017

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	2018	2017
Chiffre d'affaires	69 777 \$	51 043 \$
Écart	36,7 %	
Écart des commandes de ventes des magasins comparable ^(a)	1,8 %	
BAlIA ajusté^(b)	11 345 \$	7 871 \$
Écart	44,1 %	
% du chiffre d'affaires	16,3 %	15,4 %
Par action (dilué)	0,73 \$	0,57 \$
Écart en %	28,1 %	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	2 227 \$	1 284 \$
Écart en %	73,4 %	
% du chiffre d'affaires	3,2%	2,5 %
Bénéfice net par action		
Par action (dilué)	0,14 \$	0,09 \$
Écart en %	55,6 %	
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires^(b)	6 899 \$	4 588 \$
Écart en %	50,3 %	
% du chiffre d'affaires	9,9%	9,0 %
Par action (dilué)	0,44 \$	0,33 \$
Écart en %	33,3 %	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant impôts payés et variation des éléments du fonds de roulement^(b)	10 178 \$	7 094 \$
Écart en %	43,5 %	
Par action (dilué)	0,65 \$	0,51 \$
Écart en %	27,5%	
Flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation^{(b)(f)}	10 736 \$	7 787 \$
Écart en %	37,9 %	
Par action (dilué)	0,69 \$	0,56 \$
Écart en %	23,2 %	
Augmentation (diminution) de la dette nette pour la période	(2 463 \$)	8 038 \$
Dette nette^(c)	157 168 \$	89 861 \$
Dividende par action en espèces^(d)	0,15 \$	0,15 \$
Nombre de magasins^(e)	376	227

a) Les magasins comparables sont ceux en exploitation depuis au moins 12 mois. Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes, qu'elles soient livrées ou non.

b) Le BAlIA, le BAlIA ajusté, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant impôts payés et variation des éléments du fonds de roulement ainsi que les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se reporter aux tableaux C et D pour un rapprochement de ces mesures au bénéfice net. Se reporter aussi au tableau E pour le rapprochement des flux de trésorerie.

- c) La dette nette ajustée n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se référer au tableau F Dette nette ajustée pour la définition et le rapprochement.
- d) Les montants de dividendes mentionnés dans le tableau ci-dessus se rapportent aux montants déclarés durant les périodes.
- e) L'augmentation du nombre de magasins au cours des douze derniers mois reflète l'acquisition de 152 magasins, l'ouverture de deux magasins et la fermeture de cinq magasins.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
États consolidés du bénéfice net
des périodes terminées le 31 mars 2018 et le 1^{er} avril 2017

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	2018	2017
	\$	\$
Chiffre d'affaires	69 777	51 043
Matériaux utilisés	14 992	11 264
Rémunération du personnel	24 716	18 240
Autres frais d'exploitation	19 906	14 919
Bénéfice avant amortissements, perte sur la cession d'immobilisations, les frais financiers et les produits des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	10 163	6 620
Amortissement et perte sur cession	5 378	3 039
Frais financiers, après revenus d'intérêts	1 805	1 379
Bénéfice avant les produits des participations mesurés selon la méthode de mise en équivalence et les impôts payés	2 980	2 202
Produits des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	459	—
Bénéfice avant impôts	3 439	2 202
Impôts		
Exigibles	1 230	1 089
Différés	(89)	(199)
Total des impôts	1 141	890
Bénéfice net et résultat global	2 298	1 312
Bénéfice net et résultat global attribués aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	71	28
Actionnaires de Vision New Look	2 227	1 284
	2 298	1 312
Bénéfice net par action		
De base	0,14	0,09
Dilué	0,14	0,09

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté
des périodes terminées le 31 mars 2018 et le 1^{er} avril 2017

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	2018	2017
	\$	\$
Bénéfice net	2 298	1 312
Amortissement et perte sur cession	5 378	3 039
Frais financiers, après revenus d'intérêts	1 805	1 379
Impôts	1 141	890
BAIIA^(a)	10 622	6 620
Rémunération à base d'actions ^(b)	206	540
Perte nette (gain net) sur la variation de la juste valeur des contrats de change	(41)	18
Frais connexes aux acquisitions d'entreprises ^(c)	558	693
BAIIA ajusté^(a)	11 345	7 871
<i>Écart en \$</i>	<i>3 474</i>	
<i>Écart en %</i>	<i>44,1 %</i>	
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>16,3 %</i>	<i>15,4 %</i>
Par action (de base)	0,73	0,58
Par action (dilué)	0,73	0,57

- a) *Le BAIIA et le BAIIA ajusté ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que le BAIIA et le BAIIA ajusté sont des mesures financières utiles car elles aident à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA et le BAIIA ajusté ne doivent pas être interprétés comme des alternatives au bénéfice net ou flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.*
- b) *La rémunération à base d'actions représente la juste valeur des options de Vision New Look dont les droits sont acquis au cours de cette période.*
- c) *Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises comprennent principalement des honoraires juridiques et autres honoraires liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles soient réalisées ou en cours de réalisation.*

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté
des périodes terminées le 31 mars 2018 et le 1^{er} avril 2017

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	2018	2017
	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires	2 227	1 284
Amortissements et perte sur la cession d'actifs	5 378	3 039
Frais liés aux acquisitions	558	693
Rémunération à base d'actions	206	540
Impôts s'y rapportant	(1 470)	(968)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires^(a)	6 899	4 588
Écart en \$	2 311	
Écart en %	50,3 %	
% du chiffre d'affaires	9,9 %	9,0 %
Montant par action		
De base	0,45	0,34
Dilué	0,44	0,33

- a) *Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les amortissements, les frais liés aux acquisitions, la rémunération à base d'actions et les autres coûts non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net déterminé selon les IFRS.*

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant impôts payés et variation
du fonds de roulement et des flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation
des périodes terminées le 31 mars 2018 et le 1^{er} avril 2017

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	2018	2017
	\$	\$
Bénéfice avant impôts	3 439	2 202
Ajustements :		
Amortissement et perte sur cession	5 378	3 039
Amortissement d'avantages incitatifs à la location reportés et variation des loyers différés	(50)	(66)
Charge de rémunération à base d'actions	206	540
Frais financiers	1 875	1 385
Revenus d'intérêts	(70)	(6)
Autres	(141)	—
Produits des participations dans des coentreprises et entreprises associées	(459)	—
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les impôts payés et la variation des éléments du fonds de roulement	10 178	7 094
Impôts payés	(2 831)	(1 718)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant la variation des éléments du fonds de roulement	7 347	5 376
Variation des éléments du fonds de roulement	1 407	(47)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	8 754	5 329
	2018	2017
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 754	5 329
Impôts payés	2 831	1 718
Variation des éléments du fonds de roulement	(1 407)	47
Frais connexes aux acquisitions d'entreprise	558	693
Flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation^(a)	10 736	7 787

- a) *Les flux de trésorerie ajustés ne sont pas une mesure normalisée selon les IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les frais d'acquisition et les autres coûts non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS.*

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement de la dette nette ajustée
en date du 31 mars 2018 et du 30 décembre 2017

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	31 mars 2018	30 décembre 2017
	\$	\$
Total de la dette, nette des coûts différés liés à l'émission de la dette	166 408	169 204
Coûts différés liés à l'émission de la dette	2 444	4 074
Flux de trésorerie	(11 684)	(13 647)
Dette nette ajustée^(a)	157 168	159 631
Écart en \$	(2 463)	
Écart en %	(1,54)%	

- a) La dette nette ajustée n'est pas une mesure conforme aux IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que la dette nette ajustée ne doit pas être interprétée comme une alternative au total de la dette, laquelle est déterminée selon les IFRS.